



SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI

SERVICES ÉDUCATIFS



POLITIQUE D'UTILISATION DU RÉSEAU WI-FI

Charte d'utilisation du réseau sans-fil et de l'utilisation d'appareils mobiles

Nos principes

Dans le cadre de sa mission éducative, le Séminaire de Chicoutimi, Services éducatifs met à la disposition de ses élèves et de son personnel un réseau sans fil ouvert. Le Séminaire de Chicoutimi souhaite favoriser l'utilisation des ordinateurs et des appareils mobiles appartenant aux élèves et enseignants tout en encadrant cette utilisation par une Charte visant à sensibiliser et à responsabiliser l'utilisateur.

La présente Charte s'adresse à tous les utilisateurs du réseau sans fil du Séminaire de Chicoutimi ou à tout utilisateur d'appareil possédant son propre accès Internet utilisé sur le site du Séminaire. Tout utilisateur faisant usage d'un tel appareil est réputé avoir accepté la présente Charte d'utilisation du réseau sans fil et de l'utilisation d'appareils mobiles.

1- Accès au réseau sans fil du Séminaire de Chicoutimi

- 1-1 L'accès au réseau sans fil du Séminaire, l'utilisation d'appareils mobiles pour accéder à ce réseau de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès Internet sont permis autant pour les membres du personnel que pour les élèves. De même, l'utilisation d'ordinateurs portables n'appartenant pas au Séminaire de Chicoutimi est autorisée.
- 1-2 L'accès au réseau sans fil par tout appareil de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès Internet sont autorisés lors des périodes de cours à condition que l'enseignant en donne l'autorisation.
- 1-3 L'accès au réseau sans fil par tout appareil de même que l'utilisation d'appareils possédant leur propre accès Internet sont autorisés en dehors des périodes de cours à condition que l'utilisation respecte la netiquette de même que les dispositions décrites au chapitre 2 de cette Charte.
- 1-4 Le Séminaire de Chicoutimi ne pourra en aucun cas être tenu responsable de quelconque problème qui pourrait survenir sur des appareils mobiles ou des ordinateurs appartenant à des élèves, suite à leur branchement à son réseau sans fil.
- 1-5 L'impression de documents de la part d'élèves par des appareils mobiles ou des ordinateurs devra toujours être approuvée par un enseignant.
- 1-6 Le Séminaire de Chicoutimi se réserve le droit de procéder à des vérifications sur tout appareil mobile ou ordinateur accédant à son réseau pour s'assurer que ceux-ci respectent le cadre d'utilisation.
- 1-7 Le Séminaire de Chicoutimi ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la perte ou du bris des appareils apportés au Séminaire de Chicoutimi par un utilisateur.

2- Cadre d'utilisation

- 2-1 L'accès à tout type de réseau à partir du site du Séminaire de Chicoutimi par l'entremise d'applications, de services Web et de sites Internet par tout type d'appareils doit respecter les lois en vigueur au pays, ce qui inclut la propriété intellectuelle, le droit à la vie privée et le respect de la personne humaine.
- 2-2 L'usage du réseau du Séminaire de Chicoutimi et l'usage d'appareils possédant leur propre accès Internet est strictement interdit pour la consultation et l'impression de documents à caractère pornographique ou incitant à la haine raciale, aux crimes et aux délits.
- 2-3 L'usage du réseau du Séminaire de Chicoutimi et l'usage d'appareil possédant leur propre accès Internet est strictement interdit pour effectuer des téléchargements illégaux, des copies de logiciels ou de CD ou DVD protégés par des droits d'auteurs ou dont le contenu est protégé par des

droits d'auteur.

Les utilisateurs du réseau du Séminaire de Chicoutimi et d'appareils possédant leur propre accès Internet s'engagent à:

- 2-4- ne pas harceler, intimider ou à porter atteinte à la dignité humaine d'autrui par l'intermédiaire de textes, de vidéo, d'enregistrements sonores ou d'images.
- 2-5 ne pas diffuser d'information diffamatoire ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui.
- 2-6 ne pas faire l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la violence, des crimes et des délits.
- 2-7 ne pas publier de photo sans l'autorisation des personnes représentées ou sans l'autorisation du propriétaire du copyright.
- 2-8 ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau du Séminaire de Chicoutimi ou d'un des systèmes connectés, à ne pas introduire sur le réseau du Séminaire de Chicoutimi ou sur les appareils qui y sont branchés des programmes illégaux ou malicieux ou des programmes pouvant endommager des fichiers.
- 2-9 ne pas saturer les ressources, à ne pas chercher à contourner les dispositifs de sécurité et à ne pas accéder à des informations d'un autre utilisateur sans son autorisation.
- 2-10 Les utilisateurs du réseau du Séminaire de Chicoutimi et d'appareils possédant leur propre accès Internet s'engagent à ne pas faire leurs mises à jour du système d'exploitation, des applications et des logiciels sans l'autorisation du Séminaire de Chicoutimi.
- 2-11 L'utilisateur du réseau du Séminaire de Chicoutimi et d'appareils possédant son propre accès Internet s'engage à utiliser son code d'accès uniquement et exclusivement avec ses propres appareils. En aucun temps l'utilisateur ne divulguera ni partagera ni donnera son code d'accès à un autre élève ou à une autre personne. En faisant un tel geste il risque de faire enlever son code et son accès au réseau.
- 2-12 L'utilisateur du réseau du Séminaire de Chicoutimi et d'appareils possédant son propre accès Internet s'engage à conserver son système à jour.

3- Sanctions Le non-respect d'un des principes énoncés dans cette Charte pourra entraîner :

- a) Une suspension immédiate de l'accès au réseau de tous les appareils appartenant à l'élève ou à l'enseignant. La MAC adresse de l'appareil mobile ou de l'ordinateur devra être transmise au responsable du réseau qui en bloquera ainsi l'accès pour une période à être déterminée. Dans le cas où un appareil possède son propre accès Internet, l'appareil ne sera plus autorisé au Séminaire de Chicoutimi pour une période à être déterminée.
- b) Des sanctions administratives ou disciplinaires pourront être appliquées, allant jusqu'au renvoi, selon les règlements du Séminaire de Chicoutimi ou la convention collective du personnel.
- c) Selon la gravité du geste posé, le Séminaire de Chicoutimi pourra transmettre une plainte aux autorités judiciaires, exposant l'utilisateur aux sanctions pénales alors prévues par les lois en vigueur.

Mon engagement

Élève

Moi, _____, j'ai lu le code d'éthique sur l'utilisation des appareils mobiles du Séminaire de Chicoutimi, Services éducatifs et je m'engage à le respecter.

Signature: _____

Date: _____

Parent

Moi, _____, j'ai lu le code d'éthique sur l'utilisation des appareils mobiles du Séminaire de Chicoutimi, Services éducatifs et je m'engage à le faire respecter par mon enfant.

Signature: _____

MAJ : 2014-11-04